SECTION H — ÉLECTRICITÉ

H05 TECHNIQUES ÉLECTRIQUES NON PRÉVUES AILLEURS

H05F ÉLECTRICITÉ STATIQUE; ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE NATURELLE

Note(s)

1. La présente sous-classe couvre les méthodes ou les dispositions pour prévenir la formation des charges électrostatiques sur les corps ou pour enlever ces charges après leur formation.
2. La présente sous-classe ne couvre pas les applications particulières de ces méthodes ou dispositions. Des telles dispositions sont couvertes par les sous-classes appropriées, p.ex. dispositions pour les grands réceptacles B65D 90/46.

1/00 **Prévention de la formation des charges électrostatiques**

1/02 • par traitement de surface

3/00 **Enlèvement des charges électrostatiques** (des êtres vivants A61N 1/14)

3/02 • au moyen de connexions à la terre

3/04 • au moyen d'éclateurs ou d'autres dispositifs à décharge (dispositifs prévus pour la décharge corona H01T 19/00) **[2]**

3/06 • au moyen de radiations ionisantes

7/00 **Utilisation de l'électricité d'origine naturelle**